

Audit – Bureau de Poitiers

6 Ter rue Albin Haller
Pôle République 2

86000 Poitiers

T : +33 (0)5 49 37 03 13

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION MJC LES 400 COUPS

4 Rue Aimé RASSETEAU
86100 CHATELLERAULT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

ASSOCIATION MJC LES 400 COUPS

4 Rue Aimé RASSETEAU
86100 CHATELLERAULT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de l'association « MJC LES 400 COUPS »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de de l'association « MJC LES 400 COUPS », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Subventions

- Les modalités de suivi et de comptabilisation des subventions et notamment le bon rattachement des subventions à l'exercice d'attribution.
- Les modalités de comptabilisation des fonds dédiés présentés dans l'annexe des comptes.
- De la réalité des subventions par la demande de confirmation auprès des financeurs et par l'analyse des conventions de subventions.

Disponibilités

- De la réalité des disponibilités par la demande de confirmation auprès des établissements bancaires et par l'analyse des relevés bancaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers le 13 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Emmanuel VIDAL



Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 760.00	2 760.00		
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	2 760.00	2 760.00		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTE (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	521 696.68	493 693.11	28 003.57	47 283.26
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	521 696.68	493 693.11	28 003.57	47 283.26
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTE				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	524 456.68	496 453.11	28 003.57	47 283.26
STOCKS ET EN-COURS				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
CREANCES D'EXPLOITATION	9 247.43		9 247.43	15 402.98
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	4 218.30		4 218.30	2 580.00
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	5 029.13		5 029.13	12 822.98
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	241 813.94		241 813.94	272 774.05
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 309.63		5 309.63	4 606.67
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	256 371.00		256 371.00	292 783.70
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	780 827.68	496 453.11	284 374.57	340 066.96

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Passif	31/12/2023 Montant	31.12.2022 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	44 337.28	44 337.28
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	89 495.00	159 573.67
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-13 389.67	-70 078.67
SITUATION NETTE (1)	120 442.61	133 832.28
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	28 219.58	53 073.74
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	28 219.58	53 073.74
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	148 662.19	186 906.02
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)		
PROVISIONS POUR RISQUES		26 147.83
PROVISIONS POUR CHARGES	86 833.00	79 773.00
TOTAL PROVISIONS (4)	86 833.00	105 920.83
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	18 211.99	17 855.45
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	30 667.39	29 384.66
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
TOTAL DETTES (5)	48 879.38	47 240.11
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	284 374.57	340 066.96

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Toutes les écritures

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	19 427.00		15 356.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	121 711.19		101 076.51
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		121 711.19	101 076.51
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	164 205.00		171 527.86
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		164 205.00	171 527.86
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	27 598.23		1 000.00
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	71.58		33.51
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		333 013.00	288 993.88
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	117 088.62		116 821.24
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	17 881.11		16 001.93
SALAIRES ET TRAITEMENTS	156 939.99		150 628.51
CHARGES SOCIALES	51 511.03		52 550.94
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	23 567.69		27 547.66
DOTATIONS AUX PROVISIONS	7 060.00		21 944.00
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	309.04		12.78
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		374 357.48	385 507.06
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-41 344.48	-96 513.18

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	4 962.46		978.91
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		4 962.46	978.91
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		4 962.46	978.91
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	130.00		
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	24 854.16		28 755.70
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		24 984.16	28 755.70
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION			372.00
SUR OPERATION EN CAPITAL	1 991.81		2 928.10
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		1 991.81	3 300.10
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		22 992.35	25 455.60

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		362 959.62	318 728.49
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		376 349.29	388 807.16
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			
SOLDE DEBITEUR = PERTE		13 389.67	70 078.67
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	18 452.91		16 715.08
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		18 452.91	16 715.08
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	18 452.91		16 715.08
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		18 452.91	16 715.08

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
TOTAL (871)	0.00	871 Prestations en nature	
861	Mise à disposition gratuite de biens	871000	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES 18 452.91
861000	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES 18 452.91	TOTAL (861)	18 452.91
	Total charges contributions volontaires 18 452.91	Total produits contributions volontaires	18 452.91

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Exercice du 01/01/2023
au 31/12/2023

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

L'association a pour buts de développer, l'action et la médiation culturelles « IMAGE SON » au travers du cinéma et de la vidéo sur la Ville, ainsi que l'exploitation de la salle de cinéma « Les 400 Coups.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Faits caractéristiques d'importance significative

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation :

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 284 375 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le déficit est de 13 389,67 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Permanence des méthodes comptables

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Principes et conventions générales

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hors changements de méthodes impliqués par les nouveaux règlements et présenté en début d'annexe),
 - indépendance des exercices.
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les conventions ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Subvention d'équipement

Au titre de la période, l'Association n'a pas perçu de subvention d'équipement.

Les subventions d'équipement font l'objet d'une reprise au compte de résultat sur l'exercice.

Provisions pour risques et charges

La provision figurant au bilan correspond à l'engagement d'indemnité de départ à la retraite de 86 833 €. Cette provision a été évaluée sur la base d'un calcul actuariel en fonction des hypothèses suivantes :

Convention collective de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation

taux d'actualisation de 3,17%

taux de croissance des salaires de 3 % constant

taux de rotation du personnel de 1 % constant

un départ à la retraite à 65 ans à l'initiative du salarié

une probabilité de non départ et de survie calculée en fonction de l'âge du salarié

taux de charges sociales de 40% non cadres / 50% cadres

Table INSEE 2022

Rémunération des plus hauts cadres dirigeants

Conformément à la Loi 2006-586 du 23 mai 2006, la rémunération brute annuelle des plus hauts cadres dirigeants s'élève à 49 007,55 €.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				0
- Donations temporaires d'usufruit				0
- Concessions brevets licences marques logiciels	2 760			2 760
- Immobilisations incorporelles en cours				0
- Avances et acomptes				0
Immobilisations incorporelles	2 760	0	0	2 760
- Terrains				0
- Constructions sur sol propre				0
- Constructions sur sol autrui				0
- Installations générales, agencements aménag. const.				0
- Installations techniques, matériel et outillage	25 230			25 230
- Installations générales, agencements aménag. divers	426 318	3 823	2 108	428 033
- Matériel de transport	9 000			9 000
- Matériel de bureau et informatique mobilier	63 489	465	4 520	59 434
- Emballages récupérables et divers				0
- Immobilisations corporelles en cours				0
- Avances et acomptes				0
Immobilisations corporelles	524 037	4 288	6 628	521 697
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	0	0	0	0
ACTIF IMMOBILISE	526 797	4 288	6 628	524 457

Notes sur le bilan

Amortissement des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				0
- Donations temporaires d'usufruit				0
- Concessions brevets licences marques logiciels	2 760			2 760
Immobilisations incorporelles	2 760	0	0	2 760
- Terrains				0
- Constructions sur sol propre				0
- Constructions sur sol autrui				0
- Installations générales, agencements aménag. const.				0
- Installations techniques, matériel et outillage	25 230			25 230
- Installations générales, agencements aménag. divers	231 131	20 349	2 108	249 372
- Matériel de transport	2 032	1 800		3 832
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	218 361	1 418	4 520	215 259
- Emballages récupérables et divers				0
Immobilisations corporelles	476 754	23 567	6 628	493 693
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
TOTAL	479 514	23 567	6 628	496 453

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 14557 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	
Créances de l'actif immobilisé :				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres				
Créances de l'actif circulant :				
Créances clients et comptes rattachés	4 218	4 218		
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	5 029	5 029		
Charges constatées d'avance	5 310	5 310		
Total	14 557	14 557	0	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Prêts récupérés en cours d'exercice				
Produits à recevoir				
				Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir				
Personnel - produits à recevoir				
Charges sociales - produit à recevoir				
Impôts et taxes - produits à recevoir				
Divers - produits à recevoir	0	0		0
Autres - produits à recevoir - subventions	0	0		0
Disponibilités - produits à recevoir				
Total	0	0	0	

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	44 337			44 337
Fonds propres sans droit de reprise				0
Fonds associatifs avec droit de reprise				0
Fonds propres avec droit de reprise				0
Ecarts de réévaluation sur biens sans droit de reprise				0
Ecarts de réévaluation sur biens avec droit de reprise				0
Ecarts de réévaluation				0
Réserves				0
Report à nouveau	159 574		70 079	89 495
Excédent ou déficit de l'exercice	-70 079	-13 390	-70 079	-13 390
SITUATION NETTE	133 832	-13 390	0	120 442
Fonds propres consommables				0
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				0
Subventions d'investissement	53 074		24 854	28 220
Provisions réglementées				0
Droit des propriétaires - Comodat				0
TOTAL	186 906	-13 390	24 854	148 662

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Etat des dettes

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunt et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 212	18 212		
Dettes des legs et donations				
Dettes fiscales et sociales	30 667	30 667		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	48 879	48 879	0	0
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	0			
(**) Dont envers les associés	0			

Charges à payer

	Montant			
Factures non parvenues				3 681
<i>Cabinet RIVAULT : honoraires solde 2023</i>			3 000	
<i>Poste : affranchissement décembre 2023</i>			2	
<i>SACEM décembre 2023</i>			197	
<i>CNC : cotisation exploitant 2023</i>			198	
<i>Rémunération équitable SPRE 2023</i>			110	
<i>Transports docs AFCAE 4 Trim 2023</i>			30	
<i>Abonnement magazines VOST 07-12/2023</i>			144	
Personnel - congés à payer				14 668
Personnel - autres charges à payer				
Charges s/provision congés à payer				5 065
Organismes sociaux à payer				
Etat charges a payer				
<i>Taxe d'apprentissage 2023</i>				105
Autres charges à payer				10 660
Impôt sur les sociétés 2023				0
Prélèvement à la source				169
Total				34 348

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Subventions d'investissement

Tableau des subventions d'investissement

		Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables		Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal :					
	Affectés à des biens non renouvelables				
	Affectés à des biens renouvelables	295 057			295 057
TOTAL		295 057	0	0	295 057
Quotes-parts virées au résultat : :					
	Affectés à des biens non renouvelables				0
	Affectés à des biens renouvelables	-241 983	-24 854		-266 837
TOTAL		-241 983	-24 854	0	-266 837
		53 074	-24 854	0	28 220

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Perte de change					
Charges sur legs ou donations					
Pensions et obligations similaires	79 773	7 060			86 833
Restructurations					
Impôts					
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Autres provisions pour risques et charges	26 148			26 148	0
TOTAL	105 921	7 060	0	26 148	86 833
Répartition des dotations et reprises :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Provision pour litige :

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Provision pour charge :

Activité Partielle 2020	26148
Prime de Retraite	86833

Tableau de variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
	Montant global		Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation							
Epicerie							
Spectacle							
...							
Contributions financières d'autres organismes							
Projet ou catégorie de projet A							
...							
Ressources liées à la générosité du public							
Projet ou catégorie de projet A							
...							
TOTAL							

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2023
au 31/12/2023

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
<i>Assistance logiciel billetterie 2024</i>	819		
<i>Location machine à affranchir 2024</i>	559		
<i>Abonnement Positif 2024/2025</i>	122		
<i>Affiches films 2024</i>	179		
<i>Maintenance/assistance numérique 2024</i>	1 602		
<i>Assurance auto Allianz 2024</i>	699		
<i>Assurance multirisques GAN 1er semestre 2024</i>	810		
<i>Cartes de vœux 2024</i>	55		
<i>Frais déplacements SNCF intervenant 2024</i>	64		
<i>Acompte hébergement festival de Cannes 2024</i>	400		
Total	5 309	0	0

Produits constatés d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Total	0	0	0

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Subventions

Ventilation des subventions

Nature du concours ou de la subvention	CNC	Etat	autres	Communauté d'agglomération	Département	DRAC	Montant global
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION							
FONJEP		7 107					7 107
CNC	21 886						21 886
DEPARTEMENT					1 200		1 200
DRAC						7 500	7 500
ANCT Cohésion sociale			1 500				1 500
CAGC fonctionnement				110 000			110 000
EUROPA Cinemas			14 662				14 662
Service civique ASP		350					350
							0
							0
							0
	21 886	7 457	16 162	110 000	1 200	7 500	164 205

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges »

Notes sur le compte de résultat

Contributions volontaires en nature

	N	N-1
Ressources		
Dons en nature		
Prestations en nature	18 453	16 715
Bénévolat		
Total	18 453	16 715
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	18 453	16 715
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	18 453	16 715

Contributions volontaires

La mise à disposition des locaux, du matériel, du personnel et l'intervention des services techniques de la ville de Châtellerault dans l'entretien et la maintenance des locaux est évaluée à 18 452.91 €.

Les mises à disposition qui ont été évaluées figurent dans les comptes 861 et 871 « contributions volontaires - mise à disposition gratuite ».

Participation des bénévoles

La participation des bénévoles à l'activité de l'Association n'a fait l'objet d'aucune valorisation.